



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.642.022.1 DU 6 NOVEMBRE 1991

Dispositifs mesureurs de charge PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 86.1.13.636.2.3 du 13 octobre 1986 (1), n° 90.1.07.636.2.3 du 23 avril 1990 (2) et n° 91.00.642.013.1 du 13 mai 1991 (3) relatives aux dispositifs mesureurs de charge PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B.

CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par leurs caractéristiques métrologiques qui sont les suivantes :

- impédance minimale de charge de l'alimentation : $Z = 50 \Omega$
- tension d'alimentation des capteurs : $U = 10 \text{ V}$
- échelon de tension minimal : $U = 1,1 \mu\text{v}$
- nombre maximal d'échelons : $n = 5\ 000$

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1986, page 889.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 724.

(3) *Revue de Métrologie*, juin 1991, page 599.

Les dispositifs mesureurs de charge PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B peuvent comporter deux types d'interface :

- interface liaison série comportant jusqu'à 3 lignes et utilisant un des modes suivants : boucle de courant ou V 24 ou RS 422 ou RS 485.
- interface liaison tout ou rien comportant jusqu'à 4 sorties et 2 entrées.

Les autres éléments constitutifs, les conditions particulières de construction, les conditions particulières d'utilisation restent inchangés.

SCELLEMENTS

Les dispositifs mesureurs de charge PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B sont munis d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et au traitement du signal. La liaison avec le capteur est soit effectuée par soudure sur la carte principale, soit scellée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les dispositifs mesureurs de charges à équilibre automatique PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B portent sur leur plaque d'identification le numéro d'approbation suivant : 91.00.642.013.1 du 13 mai 1991.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité des résultats de pesage, lorsque l'instrument de pesage qui l'inclut n'est pas utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors des vérifications en atelier, les essais doivent être effectués avec les câbles de liaison prévus au lieu d'emploi et en tenant compte de la masse des dispositifs récepteurs de charge accouplés à ce dispositif mesureur de charge.

Lorsque le dispositif d'entrée-sortie d'information ne peut être scellé et qu'il est inutilisé, son inaccessibilité est contrôlée par appui sur la touche d'impression qui provoque l'affichage du message "Err 22" sur l'indicateur principal.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 12 mai 2001.

REMARQUE

Tout instrument de pesage neuf qui comporte le dispositif mesureur de charge PRECIA modèle X893.1B, X893.2B ou X983.3B, doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGUNET
